



Déchets encombrants et gros électroménager Comment cela fonctionne ?



Le délai d'attente est de deux semaines en général.



Si vous ne savez pas quels objets sont enlevés gratuitement, nous vous donnerons volontiers des conseils !



Gestaltung: brand-m GmbH, Gelsenkirchen; Fotos: Caroline Seidel

Comment puis-je obtenir un rendez-vous d'enlèvement ?

Sur Internet

www.gelsendienste.de/terminvereinbarung

Par téléphone

0209 954 - 47 77

Du lundi au vendredi de 08:00 à 18:00

Par fax

0209 954 - 42 92

- Vous recevrez un message mentionnant la date à laquelle vos encombrants et votre gros électroménager pourront être enlevés.
- Le délai d'attente pour un rendez-vous est de deux semaines en général.

Si vous avez encore des questions ...

Vous obtiendrez davantage d'informations auprès de GELSENDIENSTE:

Téléphone 0209 954 - 20
Du lundi au vendredi de 08:00 à 18:00

E-mail info@gelsendienste.de

Informez-vous également sur notre site Internet :
www.gelsendienste.de



Herausgeber:
GELSENDIENSTE
Wickingstraße 25a
45886 Gelsenkirchen





Merci de déposer les encombrants prêts à être chargés et le plus près possible du bord de route.

On entend par déchets encombrants les déchets issus de votre foyer qui ne peuvent être jetés dans les containers de déchets résiduels classiques.

Quels sont les équipements enlevés gratuitement ?

Les **équipements ménagers** encombrants, que vous emmèneriez lors d'un déménagement, comme des chaises, des tables, des armoires, et d'autres parties du mobilier, ainsi que des matelas et des sommiers à latte.

Les **revêtements de sol** bien compilés (tapis, PVC, sols stratifiés) sont également enlevés gratuitement lors de la collecte des encombrants.



Les téléviseurs font partie de l'électroménager.



Même les appareils électroménagers hors d'état de fonctionnement sont enlevés gratuitement.

Le gros électroménager est enlevé et éliminé séparément des encombrants.

Veillez donc convenir d'un rendez-vous séparément pour le ramassage de ces équipements !

Sont considérés comme du gros électroménager les réfrigérateurs et congélateurs, lave-linge, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et téléviseurs, ainsi que les meubles munis de composants électriques et électroniques comme les sièges massants électriques, les tables réglables électriquement ainsi que les armoires munies d'un éclairage.

*En règle générale :
Seuls les objets que vous
avez signalés pour un
enlèvement seront
collectés !*

Merci de respecter les règles et indications suivantes afin que l'enlèvement de vos encombrants ou de votre gros électroménager se déroule sans problème :

- Les encombrants et le gros électroménager peuvent être déposés au plus tôt à partir de 12:00 le jour précédant l'enlèvement et doivent être déposés **au plus tard à 06:00** le jour de l'enlèvement.
- Merci de déposer les objets sur le trottoir **le plus près possible du bord de route** et prêts à être chargés, afin d'éviter tout embouteillage et toute mise en danger des usagers de la route, des piétons ou des cyclistes !
- Un enlèvement sur des parcelles privées (jardins et espaces verts privatifs, cours, portes cochères) n'est pas possible pour des raisons légales.
- Veuillez noter que le propriétaire demeure **responsable** de l'état des objets préparés jusqu'au moment de l'enlèvement.
- Les encombrants et le gros électroménager sont collectés et enlevés **séparément**. C'est pourquoi il convient de prendre deux rendez-vous différents pour chaque type d'enlèvement.
- Les réfrigérateurs et congélateurs ne peuvent évidemment être enlevés qu'une fois **vidés de leurs contenus alimentaires** !

Attention : les actes suivants contreviennent à la loi, comme

- déposer des encombrants sur la voie publique sans prise de rendez-vous préalable ou trop tôt avant le rendez-vous prévu.
- déposer d'autres types de déchets, comme des débris ou des restes de chantier de travaux de rénovation.

→ **Ces délits sont passibles d'amende !**